Charolles

Lycée Wittmer : des demandeurs d'asile répondent aux questions des élèves

Après une présentation du CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile) par deux lycéens, des résidents du CADA de Digoin (au premier plan qui ont demandé à être floutés), ont accepté de répondre aux questions des élèves, jeudi après-midi, au lycée Wittmer de Charolles. Photo Charles-Edouard Bride

Ouvert depuis 28 ans à Digoin, le CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile), fonctionne grâce à 13 personnes qui le gèrent au quotidien. Cette structure, financée par l'État, organise l'accueil et l'hébergement de demandeurs d'asile. 210 places sont disponibles actuellement à Digoin dont une centaine via le HUDA (Hébergement d'Urgence). « Après de nombreuses vérifications, un résident accepté venant seul a droit à une chambre de 7 m² et à 150 € par mois. Tandis qu'une famille de 4 personnes pourra disposer d'une chambre de 30 m² et d'un total de 400 € par mois. Ces résidents restent environ 8 mois en moyenne, le temps de la procédure pour tenter de devenir réfugié », expliquaient des élèves lors d'une présentation.

« Un exemple de tolérance »

Parmi ces résidents, une poignée d'entre eux installés depuis peu à Digoin, ont accepté de venir répondre aux questions des élèves du lycée Wittmer, jeudi après-midi à Charolles, dans le cadre d'un travail sur le thème des migrations historiques et actuelles dans le monde. Une réflexion portée par Christelle Martin, professeure d'Histoire et d'Éducation Civique. Qu'ils viennent par exemple de Guinée ou de Côte d'Ivoire, chaque demandeur d'asile présent a accepté de livrer un peu de son histoire souvent douloureuse. Mais une résidente Africaine arrivée en France en début d'année avec sa famille, était pleine d'espoir. « Différentes nationalités se côtoient au CADA. C'est souvent un bel exemple de tolérance », souriait-elle. Un joli message qui ne pouvait pourtant totalement occulter une réalité compliquée.

Beaucoup de demandes et peu d'élus pour devenir réfugié

« On aimerait obtenir le statut de réfugié pour avoir la protection de la France. Si on devient réfugié, on a les mêmes droits que les Français à part le droit de vote. Mais c'est très compliqué et très long. Il faut tout prouver. En cas de réponse négative, on risque de se retrouver sans papier en France. Mais même là, on préfère quand même rester ici compte tenu des risques ou des représailles qu'il y a à revenir chez nous. On peut être persécutés notamment pour des motifs politiques, religieux ou raciaux mais aussi parfois simplement familiaux », concluait un demandeur d'asile qui a connu la prison en Libye et qui en montrait des images sur son téléphone aux élèves. Actuellement, en France, 130 000 demandes d'asile sont réalisées en moyenne chaque année. Environ un tiers d'entre elles obtiennent une réponse positive auprès de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides, ndlr).

Charles-Édouard Bride